

Cher(e) collègue,

Les groupes de travail paritaires académiques vérifient du 16 au 21 janvier les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase inter-académique. **Le recto de ce courrier contient les informations concernant votre situation personnelle. Les commissions d'affectation auront lieu du 4 au 13 mars.**

Un important travail a été conduit par les élus académiques SNES-FSU dans cette première étape du mouvement inter. Nous avons obtenu la correction de nombreuses erreurs ou oublis. Ces corrections ont été facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel, outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

La possibilité de muter au mouvement inter-académique est conditionnée par les recrutements de l'année précédente, qui forment les moyens nouveaux et qui, répartis entre académies, déterminent leurs capacités d'accueil. La hausse des postes aux concours (+30%), et le rétablissement de la formation professionnelle, qui met fin à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement à temps plein (ce qui entraînait des blocages de nombreux postes soustraits du mouvement) devraient ainsi améliorer la fluidité du mouvement et la qualité des affectations.

Mais le carcan budgétaire dans lequel s'est enfermé le Gouvernement par le renforcement de la politique d'austérité continue de peser fortement. La crise de recrutement et d'attractivité de nos métiers que laisse perdurer le Gouvernement par son refus de revaloriser nos salaires, de mettre en oeuvre des pré-recrutements et d'en finir avec le gel du point d'indice, a entraîné une déperdition de 21,5 % des postes aux concours l'an dernier, privant ainsi le Second degré d'autant d'enseignants dont il a besoin et les participants à l'inter d'autant de possibilités de mutations.

Le mouvement continue, d'autre part, d'être assujéti à des orientations managériales :

- profilage des postes pour affecter hors barème sur la base des avis C/E et des IPR,
- obstination à maintenir la structure du mouvement en deux phases en dépit de son bilan négatif : mutation à l'aveugle, postes des confins des académies restant non pourvus...
- publication du projet de mouvement avant la tenue des FPMN, au mépris du paritarisme et sans aucune préoccupation de fiabilité.

Enfin, le barème est marqué par des déséquilibres qui, en donnant un poids démesuré à certaines situations, réduisent drastiquement les possibilités de muter de nombreux candidats à court et moyen terme (vœu préférentiel, mutation simultanée, APV...). **Le SNES-FSU revendique sa reconstruction sur des bases plus équilibrées qui, tout en reconnaissant les priorités de mutation, prennent en compte la diversité des situations.**

Le dispositif transitoire de bonifications qui découle de la refonte de l'Education prioritaire, contestée par le SNES-FSU et les collègues (périmètre insuffisant, éviction des lycées, carte construite de façon opaque et unilatérale...), doit être remis à plat car il ajoute de nouveaux déséquilibres, remet en cause des droits acquis par les personnels et forme une injonction au départ dans les établissements concernés, alors que l'objectif recherché doit être de stabiliser les équipes dans ceux-ci. **Le SNES-FSU a obtenu que les périodes d'au moins 6 mois à temps plein comme TZR soient prises en compte dans le décompte de l'ancienneté APV.**

L'amélioration des conditions d'affectation personnelles et du fonctionnement du Service public d'Education implique, pour le SNES-FSU, le rétablissement d'un mouvement national en une seule phase améliorée, alimenté par le nombre de postes à la hauteur des besoins réels du système éducatif.

Les créations d'emplois à la rentrée (+2550 à l'échelle nationale, +309 dans l'académie) ne couvrent, de l'aveu même du Ministère, que la moitié des besoins engendrés par la hausse des effectifs, et, comme les années précédentes, nombre d'emplois risquent de demeurer vacants à cause de la crise de recrutement.

Il est temps que le Gouvernement, qui dégage 40 milliards pour les entreprises d'ici 2017 avec le Pacte de responsabilité, prenne la mesure de l'investissement éducatif à effectuer pour donner aux établissements les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et pour rétablir l'attractivité de nos métiers déclassés.

Le SNES et la FSU sont décidés, dans la période qui s'ouvre, à créer les conditions d'un vaste mouvement de mobilisation et d'action permettant au Service public d'Education d'être une véritable priorité nationale. C'est le sens de l'appel à la grève dans l'Education nationale le mardi 3 février.

Cordialement,

Les commissaires paritaires académiques du SNES-FSU

GRÈVE NATIONALE A l'appel du SNES-FSU

MARDI 3 FEVRIER

**Salaires, emplois,
conditions de travail,**

**MOBILISONS-NOUS
POUR L'AVENIR DE LA
JEUNESSE ET DE NOS
METIERS !**

Groupe de travail balai du mercredi 28 janvier

Selon la note de service, seuls les barèmes rectifiés à l'issue des GT barèmes du 16 au 21 janvier peuvent être contestés jusqu'au 27 janvier 2015.

Cependant, en cas d'erreur manifeste de l'Administration, la contestation est également recevable.

Par écrit, adressez vos contestations par la voie hiérarchique au Rectorat, à la DPE, 3, boulevard de Lesseps, 78 017 Versailles cedex et doublez d'un envoi par mail à l'adresse :
ce.dpe@ac-versailles.fr.

Nous vous conseillons de nous transmettre, par mail à la section académique, copie de vos demandes de contestation des barèmes.

Se syndiquer, c'est déjà agir

**Le syndicat est notre outil
de défense collective.**

**Le renforcer est aussi une
action efficace.**

Adhérez, ré-adhérez, faites adhérer au SNES-FSU pour :

- reconstruire un Service public juste et ambitieux,
- revaloriser nos salaires et nos métiers,
- reconquérir des droits sociaux.